



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14745

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2023

ÉDITÉ LE 03/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/1989
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 02/03/2023
3 811

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 352 631 444

Siret : 352 631 444 00010

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5024534

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 141 225 667

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 3084494N1803

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2021

Raison sociale : COUVERTURE CHARPENTE VIMARCEENNE

LE GRAND GUE
VIMARCÉ
53160 VIMARTIN-SUR-ORTHE

Téléphone : 02 43 37 40 56

Fax :

Portable :

Site Internet : ccv-53.fr

E-mail : accueil@ccv53.fr

Responsabilité légale :
GRANGE JEAN CHARLES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16 Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2019
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/07/2019
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	02/07/2019
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	02/07/2019
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	02/07/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.